



Qu elle juridiction pour une plainte

Par **Rabb antoine**, le 11/11/2017 à 12:13

bonjour j ai la preuve que mon frère a pendant des années utilisé le compte bancaire de papa pour ses besoins personnels je désire porter plainte . DANS QU elle juridiction cela va-t-il se ? à mon domicile où à celui de mon frère nous n 'habitons pas le même département
Cette plainte est faite car papa décédé c'est alors que j ai pu constater l'utilisation du compte de papa alors que celui ci était en maison de retraite. la succession de papa est en cours et pose aussi problème.

MERCI D'AVANCE

Par **youris**, le 11/11/2017 à 18:29

bonjour,
une plainte se dépose dans un commissariat ou dans une gendarmerie ou directement au procureur.

il doit être possible de le faire sur internet.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435>

salutations

Par **Rabb antoine**, le 12/11/2017 à 05:47

merci